

information

CORONAVIRUS COVID-19

Dès le mercredi 8 avril 2020

Après autorisation de Monsieur le
Préfet du Morbihan en date du 7/04/2020
Monsieur le Maire a décidé la

Ré-OUVERTURE

du Marché

les mercredis et samedis

et REPRISE de la

distribution de l'AMAP

les mardis